Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 39 (1951)

Heft: 788

Artikel: Travail égal, salaire égal

Autor: W.-B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267423

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VAUD

La présidente du Comité d'action en tournée

en tournée

Les colonies suisses à l'étranger suivent avec un intérêt passionné la révision de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse et s'inquiétent du peu d'amélioration apportée au déplorable statut actuel. Déjà le 5 janvier dernier, Mle A. Quinche, avocate à Lausanne, membre de la commission fédérale d'experts pour l'examen du projet de loi, a été priée, par le groupe féminin du Cercle suisse du Caire, d'exposer la situation aux Suissesses et aux ex-Suissesses de cette ville. ville

Ce lundi 7 mai, c'est le groupe féminin du Cercle suisse de Milan qui a convié Mlle Quinche et qui a entendu avec le plus vif intérèt le résumé des efforts faits par les intérêt le résumé des efforts faits par les associations féminines depuis près de quarante ans, pour améliorer le sort de la Suissesse épousant un étranger. Mile Quinche a pu se rendre compte à Milan que plusieurs citoyens qui n'avaient pas compris le tort moral et matériel fait aux femmes, le préjudice causé au pays même par cette dénationalisation, ont maintenant une vision plus réaliste de la situation. La conférence a été organisée par Mme Moser, d'une famille bàloise importatrice de fromages, fixée à Milan depuis quatre générations et qui est restée suisse. Le groupe féminin désire vivement que la Suissesse épousant un étranger puisse que la Suissesse épousant un étranger puisse garder sa nationalité et que la loi prévoie des dispositions transitoires.

GENÈVE

Microscopie électronique à l'Association genevoise pour le suffrage féminin

Devant un nombreux auditoire comprenant aucoup de jeunesse — Mme Danon-Galland, Devant un nomassa.

De aucoup de jeunesse — Mme Danon-Galland, licenciées es-sciences biologiques et assistante au laboratoire de zoologie de l'Université, a l'université des femmes le

beaucoup de jeunesse — Mme Danon-Galland, licenciées es-sciences biologiques et assistante au laboratoire de zoologie de l'Université, a fait dans le local de l'Union des femmes le 9 mai, une très intéressante causerie sur la microscopie électronique.

En bonne suffragiste, la conférencière s'est arrêtée d'abord à l'apport scientifique des femmes et a évoqué des spécialistes de valeur dans divers domaines de la science, à l'étranger et à Genève, puis elle a parlé des nouvelles carrières qui semblent s'ouvrir pour les étudiantes en biologie.

Sait-on qu'au moyen-âge déjà les savants se penchaient sur un microscope ? Le développement de la microscopie jusqu'à ce remarquable instrument de recherches qu'est le microscope électronique — l'Université de Genève en possède un venu de Zurich — tout l'historique du sujet avec projections à l'appui se déroule sous nos yeux grâce aux descriptions que Mme Danon sait rendre aussi claires que possible même aux profanes ; et nous apprenons avec émerveillement que le microscope électronique, dépassant les possibilités de celui qu'on con-aissait avant lui, va jusqu'à dépister non seulement les plus petites bactéries, mais encore jusqu'aux maladies de ces bactéries. Un très beau film documentaire prêté par la Maison Wander, de Berne, complétait les explications de la conférencière.

A noter encore que celle-ci, très femme et estimant que le foyer doit passer avant tout, a cependant montré, qu'une carrière scintifique n'est pas forcément inciliable avec la vie de famille.

Répondant àux nombreuses questions que le public fut invité à lui poser pour terminer, Mme Danon, dans un prolongement de son exposé nous apprit entre autres que le nouveau microscope, quelque admirable qu'il soit, ne supprime nullement l'utilité de l'ancien, qui travaille sur la matière vivante alors que l'électronique ne peut servir que pour la matière morte.

Omission

Parlant des démissions de certains membres Parlant des démissions de certains membres du comité, au Centre de liaison genevois, nous avions omis de mentionner le départ de MIle E. Kammacher, la présidente de l'Association pour le suffrage féminin. Elle a été remplacée, comme nous l'avions dit par Mme Prince. Nous nous excusons de cet oubli, mais Me Kammacher a bien voulu prometre de rester à notre disposition lorsque nous aurons besoin de son expérience d'avocate. Le Centre a, en effet, fréquemment besoin des lumières de plusieurs juristes, non seulement Le Centre a, en effet, rrequemment pesom œs lumières de plusieurs juristes, non seulement la secrétaire du comité, Mlle Weibel est mise à contribution, mais il faut recourir aux con-seils d'autres spécialistes en droit. Ainsi Mlle Kammacher nous semble encore des nôtres.

Les abonnés au "Mouvement Féministe", reçoivent "Femmes Suisses" d'offic sans aucun versement supplémentaire.

Nos suffragistes à l'œuvre

Résolutions votées à Winterthour

Nationalité de la femme mariée

Nationalité de la femme mariée

L'Association suisse pour le suffrage
féminin, réunie en assemblée générale à
Winterthour les 19 et 20 mai 1951, après
avoir pris connaissance avec intérêt de
l'avant-projet de loi sur la nationalité préparé par la commission d'experts, constate avec satisfaction que les propositions
de la Commission d'experts constituent
pour la femme qui épouse un étranger un
progrès appréciable par rapport à l'avantprojet du Département fédéral de Justice
et de Police.

Les expériences des dernières années
ont prouvé cependant qu'il est urgent de

ont prouvé cependant qu'il est urgent de protéger de manière plus efficace la fem-me suisse qui épouse un étranger con-tre les risques d'apatridie et autres dan-

L'Association demande donc, comme pré-L'Association demande done, comme pre-cédemment que dans la nouvelle loi fé-dérale, les femmes suisses mariées à un étranger soient traitées comme les autres suisses qui acquièrent une nationalité étran-gère, cela d'autant plus qu'elles n'ont pas demandé à acquérir cette autre nationa-lité; elles doivent done conserver leur nationalité suisse, tant qu'elles n'y ont pas renouvé expressément pas renoncé expressément.

Droits politiques

Les déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin, réunies en as-semblée générale à Winterthur les 19 et 20 mai 1951,

considérant que l'Etat ne peut plus se pas-ser à notre époque de l'activité économi-que, sociale et intellectuelle des femmes, se basant sur l'article 4 de la constitution

qui affirme sans équivoque possible que «tous les Suisses sont égaux devant la loi » et qu'il n'y a en Suisse « ni sujets, ni privilèges de lieu de naissance, de per-sonne ou de famille »,

demandent aux Chambres fédérales d'accorder le droit de vote aux femmes par la voie d'une modification de la législa-tion fédérale.

Une démocratie sans les femmes n'est pas une démocratie

« Notre démocratie a des exigences. Elle doit constamment revoir et repenser ses ins-titutions, veiller à maintenir un équilibre entre l'aspiration à la liberté personnelle et le be-soin légitime de sécurité. La démocratie est un som regimne de securité. La democrade est un régime fondé sur la liberté et la justice, qui bannit non pas l'inégalité, qui est dans la nature des choses et qu'aucun régime n'a le pouvoir de supprimer, mais l'injustice qui peut être la conséquence d'un abus de la liberté.

peut etre la com-liberté ». Ainsi s'exprimait à Coire, le 29 avril, constituer fédéral Petitpierre, parti-M. le conseiller fédéral Petitpierre, parti-cipant au congrès radical suisse, sans pen-ser un seul instant, et sans que ses nomser un seul instant, et sans que ses nom-breux auditeurs y songent également, qu'il faisait le procès de notre démocratie suis-se, basée sur l'inégalité des sexes; les femmes y sont justement les victimes d'une injustice conséquence d'un abus de la li-berté. Les fortes paroles de M. Petitpierre appuient à merveille la légitimité de nos reproductions. endications

Travail égal, salaire égal

L'Alliance internationale droits égaux, résponsabilités égales, tiendra les 2, 3, 4 juin à Genève, une session de son Comité élargi, cherchez les informations dans la presse quotidienne. Les séances auront lieu à la Campagne Rigot, Sécheron.

A la veille de la Conférence

Les associations féminines du monde et particulièrement les organisations qui les groupent sur le plan international, se prépa-

groupent sur le plan international, se préparent activement pour la partie qui va se jouer à la Conférence internationale du travail et s'ouvrira à Genève, le 6 juin prochain.

Le problème du salaire égal pour un traveil égal, qui n'a pu être résolu l'an dernier, sera la vedette de l'ordre du jour.

Cette fois-ci, il faudra parvenir à un accord. Mais une première question se pose, le texte d'accord sera-t-il une convention, c'est-à-dire un pacte dont les états qui l'auront rafifié s'engagent à faire respecter les clauses, ou une recommandation qui pourrait être plus incisive dans les termes, mais qui n'aurait pas force de loi et à laquelle on s'efforcerait seulement de se plier, quand la s'efforcerait seulement de se plier, quand la

s ettorcerait seulement de se pher, quand la chose est possible. Certains pensent qu'une bonne recomman-dation vaudrait mieux qu'un mauvais pacte, mais d'autres craignent qu'une recommanda-tion ne soit qu'un moyen de renvoyer encore une fois le problème aux calendes grecques, comme on le fait depuis quarante ans et

A la Commission des Droits humains

Une première passe d'armes s'est déroulée sur le sujet à la commission des Droits de l'homme où naturellement le traitement égal des deux sexes commande une rémunération égale pour de mêmes prestations. La délégation de l'URSS avait soumis un texte qui affirmait le principe du salaire égal pour

un travail égal sans distinction de sexe. Une majorité de 10 voix contre sept, et une abstention, a rejeté cette proposition. Certaines des délégations qui ont voté contre, ont expliqué qu'elles avaient dù adopter cette position pour ne pas amoindrir ce droit par une trop fréquente répétition de ce concept.

Mme Schwarz a parlé du problème dans notre pays (Winterthour)

Il y a des progrès en ce domaine chez Il y a des progrès en ce domaine chez nous aussi, cependant il en reste à faire. Si le salaire inférieur a aidé les femmes à pénétrer dans la vie professionnelle, il constitue pour les hommes une concurrence parfois fâcheuse. L'essai fair au BIT de régler la question sur le plan international n'a pas encore abouti. Comme on le sait, Mme Schwarz y était déléguée de la Suisn'a pas encore aboutt. Comme on le sait, Mme Schwarz y était déléguée de la Suisse, dont l'attitude réticente s'expliquait par l'impossibilité qu'il y a chez nous à faire contrôler les salaires par l'Etat, seul moyen d'arriver au but. Cette réticence a gagné d'autres Etats. W.-B.

Dans le bulletin de l'Union des sociétés féminines d'Australie, on peut lire une vive protestation contre la décision du gouvernenement de n'inclure aucune femme dans la nement de n'inclure aucune femme dans la délégation qui vient prendre part à la Comférence internationale du travail. Le premier ministre a répondu à la protestation que les mêmes raisons qui avaient empêché de déléguer une femme l'an dernier existent tou-

NEUCHATEL

Le timbre suffragiste neuchâtelois dans le monde

Dans le bulletin des femmes australiennes Dans le bulletin des temmes austrauennes, nous trouvons une description du timbre suffragiste édité par la section de Neuchâtel et qu'on trouve au dos des enveloppes venues de Suisse. Ce timbre a donc atteint maintenant les antipodes et y a suscité un légitime in-

L'apport de la femme à la culture

Institut neuchâtelois

Après plusieurs séances où l'Institut neu-châtelois, sous la direction éclairée de Mau-rice Neeser, a étudié diverses questions se rapportant à la vie des arts et des lettres rapportant a la vie des arts et des lettres dans notre petit pays neuchâtelois, la dernière assemblée s'est préoccupée de l'apport de la femme à la culture.

Le sujet a été introduit par deux causeries remarquables : une étude de Mme Marguerite Riggenbach, docteur en médecine, sur le rôle

remarquables: une étude de Mme Marguerite Riggenbach, docteur en médecine, sur le rôle de la femme dans la culture et un rapport de M. Pierre Bovet sur le rôle joué par les femmes dans l'histoire neuchâteloise.

Il est impossible de résumer le beau travail de Mme Riggenbach, qui, lui-même était un exposé très concis d'études fort complètes sur le sujet. Se rapportant à l'histoire ainsi qu'aux données de la psychologie, Mme Riggenbach a démontré que la femme n'est pas inférieure à l'homme, mais qu'elle est autre, et que c'est dans le développement de cette «altérité» et non dans un effort pour l'effacer, que la femme exercera sa plus grande influence sur la culture.

L'état actuel des circonstances sociales, obligeant la femme à se charger de travaux pendant longtemps réservés aux hommes donne à celle-ci l'occasion d'exercer ses qualités propres dans des domaines qui jusqu'ici, chez nous, avaient peu profité de l'influence féminine. C'est ainsi que l'accès des femmes aux carrières médicales ou juridiques enrichissent ces domaines. Moins créatrice que l'homme, d'une originalité individuelle souvent moins marquée, la femme déploie des qualités de sympathie et de compréhension sociale, sans lesquelles aucune civi-

duelle souvent mons marquee, la temme de-ploie des qualités de sympathie et de com-préhension sociale, sans lesquelles aucune civi-lisation ne pourrait avoir toute sa valeur. L'exposé de M. Pierre Bovet qui traitait de questions beaucoup moins générales a illus-tré la thèse de Mme Riggenbach par un exem-ple empruînté à notre vie locale. Au cours de l'histoire neuchâteloise, si les femmes n'ont pas occupé les postes de commande et se sont le plus souvent contentées de rôles discrets, c'est cependant leur effort social continuel c est cependant leur ettort social continuel qui a assuré au pays des œuvres philantro-piques et sociales remarquables, qui a soutenu le mouvement artistique et industriel et con-tribué à l'importance internationale de Neu-châtel par la création d'institutions civilisasatrices comme les Amies de la jeune fille. Une discussion suivit ces exposés, prou-

vant que la plupart des auditeurs se ral-liaient à l'opinion des conférenciers.

Un mot n mot de notre musicien neuchâtelois, Charles Faller, clôtura élégamment le débat :

Je ne connais rien de plus beau en mu-— Je ne connais rien de plus beau en musique, dit-il en substance, qu'une chorale mixte parfaitement accordée, où les soprani chantent leur partie, les ténors la leur; où les alti et les basses conservent chacun leur caractère propre, afin que chaque voix, restant distincte des autres, collabore pleinement à l'harmonie de l'ensemble.

M.G.M.

Lu dans la presse

Quand les antiféministes déraillent!

Quand les antiféministes déraillent!

Le comité anti-suffragiste vaudois, né en janvier 1951, s'était assuré le concours d'un publiciste qui répand ses articles dans la petite presse vaudoise et qui s'était effrayé, en termes pathétiques, du danger que le suffrage féminin ferait courir à la famille; avec des larmes au bout de sa plume, il s'était étevé contre ces femmes, secrétaires, avocates, etc., qui couraient le canton en compagnie d'électeurs pour porter la bonne parole dans les communes. La moralité publique était en péril... Dans un article récent consacré à l'esprit civique, ce même

Monsieur — nous respectons ses cheveux blancs — déplore le peu d'esprit civique des citoyens qui ne vont pas voter, qui, pour nourriture sprituelle, se contentent de lire un journal sportif et qui ne savent distinguer

un journal sportif et qui ne savent distinguer entre le Conseil national et le Conseil des Etats. Et de s'alarmer de cette triste mentalité et d'invoquer « tant de pays où l'on voudrait pouvoir voter et élire librement ». Ceux que tourmentent les dangers imaginaires du suffrage féminin ne savent donc pas qu'il y a en Suisse des centaines de milliers de femmes qui lisent la presse politique, suivent la vie du pays et sont très capiese en instruction civique, et qu'il y a, moins loin que derrière le rideau de fer, des centaines de milliers de femmes suisses qu'

voudraient pouvoir voter et élire librement! Une information de Rome a fait son petit Une information de Rome a fait son petit tour de presse, disant que le conseil communal de Cervivento (Valcanda) pourrait être formé uniquement de femmes, les hommes travaillant ailleurs. Et un quotidien vaudois intitule cela « les dangers du vote féminin ». Le fait que depuis la fin du XIXe siècle, les conseils communaux italiens (et d'ailleurs) sont composés uniquement d'hommes, cela n'étoure nas notre journaliste aveuidé.

ieurs) sont composes uniquement d'nommes, cela n'étonne pas notre journaliste aveuglé. Si les hommes ne vivent pas dans la commune, ils ne sont pas qualifiés pour la diriger. C'est bien à celles qui l'habitent de gouverner, puisqu'elles savent ce qui manque, ce qu'il faut améliorer, corriger et créer... Vraiment, Jupiter aveugle nos adversaires. Puisse Jupiter leur faire tomber les écailles des yeux, d'ici à la prochaine votation! S.B.

POMPES FUNEBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1º

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessu FORMALITÉS

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

M™C VVC L. MENZONE

Solidité - Elégance

5 o/o escompte en tickets Jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30